COMITÉ DE DIRECTION
Bureau Exécutif
PROCÈS-VERBAL N°10

Réunion du :	**Mardi 16 décembre 2025**
Par :	**Visioconférence à 18h00**
Présidence :	**M. Eric BORGHINI**
Présents :	**MM. Pierre ALCOVERRO, Patrick BEL ABBES, Christophe BENOIT, Thierry BOREL, Alain BROCHE, Vincent CASERTA, Jean-Louis DISTANTI, Franck KODJABACHIAN, André VITIELLO.**
Absences excusées :	**Mme Rosette GERMANO et M. Yassine KHELIF.**
Assiste(nt) à la séance :	**Mmes Camille TORRENTE et Florence DERBESY** **MM. Arnaud DOUDET et Nicolas DUBOIS**

1. POINT ACTUALITES

● Informations Président et Directeur Général

● Condoléances

A la suite du décès du père de M. Bernard JAMMES, Trésorier Adjoint du District de la Côte d'Azur. Le Président et les membres du Bureau Exécutif adressent leurs très sincères condoléances à la famille ainsi qu'à toutes les personnes touchées par cette disparition.

A la suite du décès de M. Christian TASSO, dirigeant du club SMUC, le Président et les Membres du Bureau Exécutif adressent leurs très sincères condoléances à la famille ainsi qu'à toutes les personnes touches par cette disparition.

● Félicitations

Les membres du Bureau Exécutif adressent toutes leurs félicitations aux clubs de ST DIDIER PERNOISE, O. DE MARSEILLE et O.G.C NICE C.A. pour leur parcours, et notamment leur qualification en 16ème de finale de la Coupe de France Féminine.

● Assemblée Fédérale

Le Président présente aux membres du Bureau Exécutif les informations transmises et les sujets évoqués lors de l'Assemblée Fédérale, qui s'est tenue le samedi 13 décembre.

- Sécurité des matches

Le Président évoque les graves incidents qui se sont produits en Coupe GAMBARDELLA C.A. lors de la rencontre F.C. MOUGINS / S.C. BASTIA.
Un groupe de travail, en présence des référents sécurité, des membres de la C.R. Sécurité, sera créé afin de mener une réflexion et aider les clubs à appréhender au mieux les matches à risque.

- Agenda

<u>Décembre</u>

- Mercredi 10 décembre — Visite de la Direction de l'Engagement
- Samedi 13 décembre — Assemblée Fédérale
- Mercredi 17 décembre — Audit Afnor Qualiopi / IR2F
  LMF Tour PEF à Val d'Issole
- Jeudi 18 décembre — Soirée de Noël du Personnel

Fermeture de la Ligue : du jeudi 25 décembre au vendredi 2 janvier inclus

<u>Janvier/février</u>

- Vendredi 9 janvier — Rencontre avec le DRAJES
- Mardi 20 janvier — Réunion du Comité de Direction
- Lundi 26 janvier — Séminaire Juridique Ligue et Districts
- Mercredi 28 janvier — Journée de travail sur la probité avec la F.F.F.
- Jeudi 5 février — Tirage Coupes Méditerranée – Village Club du Soleil
- Vendredi 6 février — Séminaire Directeur Ligue et Districts
- Mardi 10 février — Réunion du Bureau Exécutif

- Lutte contre les atteintes à la probité

Désignée ligue pilote par la F.F.F., la Ligue fera l'objet d'un audit conduit par des représentants de la Fédération le mercredi 28 janvier 2025. Cette démarche, menée en présence d'élus, bénévoles et salariés, portera sur plusieurs thématiques : juridique et ressources humaines, formations, finances, partenaires, arbitrage et communication.

- Point licences

Un point est présenté sur le nombre de licenciés à date. La tendance se confirme avec une diminution significative de 4,3 % des licenciés, touchant principalement le foot d'animation ainsi que les licenciées féminines. A l'échelle nationale, la baisse est de 2,4 %.

- Campus

Un point d'avancement est présenté concernant le dossier Campus : La DREAL/DDTM a confirmé le 28 novembre la transmission du mémoire en réponse au ministère de l'Environnement, lequel dispose d'un délai de 45 jours pour formuler sa réponse, soit au plus tard le 15 janvier 2026.

- FMI

La F.F.F. prévoit le déploiement d'une nouvelle version de la FMI avant la fin de la saison, l'actuelle version étant devenue obsolète. Dans ce cadre, les tablettes les plus anciennes ne seront pas compatibles avec cette nouvelle version.

La F.F.F. lance ainsi l'Opération Tablettes, dont le Bureau Exécutif prend connaissance des modalités :

- l'octroi d'un bon de réduction de 50 € par tablette, dans la limite de cinq tablettes par club, sous réserve du respect des critères d'éligibilité, soit 250 € maximum par club ;
- des critères d'éligibilité permettant de déterminer le nombre maximal de tablettes par club, en fonction du nombre d'équipes engagées ;
- un volume de 8 000 tablettes dédié à cette opération ;
- une date de lancement fixée au 26 janvier 2026, pour une durée de deux mois, avec une clôture prévue le 29 mars 2026.

Les membres du Bureau Exécutif évoquent par ailleurs la possibilité pour la Ligue et les Districts d'étudier la mise en place d'une aide financière complémentaire.

2. POINT FINANCIER

● Assemblée Générale / Amende

Conformément à l'article 12.3 des Statuts de la LMF : « *Tout club convoqué, qui ne serait pas représenté à l'Assemblée Générale (par son président, un licencié de son club, ou un autre club) sera sanctionné d'une amende prévue dans les dispositions financières annexées au Règlement d'Administration de la Ligue, par le Bureau Exécutif* », le Bureau Exécutif décide de sanctionner les clubs, ci-dessous, non représentés à l'Assemblée Générale du 6 décembre 2025, d'une amende de 150 € :

- District Alpes
  - 548688 - ALLIANCE S. VALENSOLE GREOUX
  - 554445 - AS FOOTBALL TALLARD
  - 529001 - ST CREPIN EYGLIER SP

- District Côte d'Azur
  - 503079 - CAVIGAL NICE
  - 503433 - ENT ST SYLVESTRE NN
  - 552737 - OL. ANTIBES JUAN LES PINS
  - 553402- ASSOCIATION CULTURES ET AVENIR
  - 582024- MANDELIEU FUTSAL ACADEMY
  - 528236 - JS JUAN LES PINS

- District Grand Vaucluse
  - 517398 – O. MONTELAIS
  - 526381 – ECOLE MUNICIPALE ANGLOISE
  - 581989 – FOOTBALL CLUB AVIGNON
  - 738985 – FC FEMININ MONTEUX

- District Provence
  - 500116 - AC ARLES
  - 500381 - SC MONTREDON BONNEVEINE
  - 501523 - ISTRES FC
  - 503523 - ES LA CIOTAT
  - 503044 - FC MARTIGUES
  - 503051 - ET. S. MILLOUSE
  - 503071 - USM ENDOUME CATALANS
  - 503326 - SO CAILLOLAIS
  - 528834 - ASC LA BATARELLE

542615 - ASSOCIATION SPORTIVE AIX EN PROVENCE
550456 - AS FUTSAL SUD
564448 - MARSEILLE FUTSAL CLUB
581425 - SC CAYOLLE

- District Var

500102 – HYERES F.C.
503092 – SO LONDAIS
503215 – US SANARYENNE
554251 – US CARQUEIRANNE LA CRAU
554518 – ISSOLE FUTSAL CLUB

- Point créances clubs

La date d'échéance de paiement du relevé n° 1 d'octobre était fixée au 10 décembre 2025. A ce jour, plus de 272 clubs n'ont pas procédé au règlement.
Une mise en demeure a été adressée aux clubs dont le montant dû était supérieur à 500 €, tandis qu'une première relance a été envoyée aux autres clubs. Il est rappelé que, conformément au Règlement d'Administration Générale, les clubs n'ayant pas régularisé leur situation, feront l'objet d'une sanction, par décision du Comité de Direction lors de la réunion du 20 janvier 2026.

3. COUPES MEDITERRANEE

Les finales des Coupes Méditerranée se dérouleront les 16 et 17 mai 2025. Comme lors des quatre dernières saisons, la LMF est à la recherche de clubs volontaires et d'installations sportives permettant d'accueillir neuf finales, disposant de deux terrains et de deux tribunes, et répondant aux exigences définies dans la Charte des 15 engagements.
Ces finales ont déjà été organisées au sein des Districts des Alpes, du Grand Vaucluse, de Provence et du Var. S'agissant du District de la Côte d'Azur, M. Alain Broche prendra contact avec les clubs répondant aux critères suscités. Une option est envisagée sur le site de La Garde dans l'hypothèse où aucun site ne correspondrait au cahier des charges en Côte d'Azur.
Par ailleurs, une réflexion sera engagée sur l'organisation ainsi que sur l'évolution du cahier des charges des Coupes Méditerranée pour les saisons à venir.

4. REFLEXIONS SUR LE CHAMPIONNAT U14

Un état des lieux portant sur les saisons 2021/2022 à 2024/2025, relatif aux accessions en U14 R et U15 R, est présenté par Nicolas Dubois, Directeur Technique.
Dans la continuité de cette analyse, les résultats de la première partie de saison du championnat U14 R sont exposés. Les statistiques mettent en évidence que le District du Grand Vaucluse est celui ayant le plus bénéficié de la répartition des accessions au regard du nombre de licenciés, à la suite de la réforme. Le District des Alpes en a également tiré profit, dans une logique de développement territorial.

Ces premiers éléments ne permettent toutefois de dégager qu'une tendance provisoire, une part significative des rencontres restant à disputer. Il est néanmoins observé que 100 % des clubs du District des Alpes rencontrent des difficultés au sein du championnat U14 R, contre 75 % pour le District du Grand Vaucluse. À l'inverse, un seul club sur les cinq engagés dans le District de la Côte d'Azur est actuellement en difficulté.

Au regard de ces constats, une réflexion pourrait être engagée sur l'évolution de la répartition des accessions, potentiellement au bénéfice du District de la Côte d'Azur.
Il convient toutefois d'attendre des résultats plus consolidés avant de proposer d'éventuels ajustements.
Le cas échéant, une nouvelle répartition des accessions par District pourrait être soumise au vote de l'Assemblée Générale d'été, pour une application à compter de la saison 2027/2028.

5. PLAN DE RELANCE – LICENCIEES FEMININES

Avec la perte de licenciées féminines et l'objectif « 500 000 licenciées » de la F.F.F., un plan d'actions en 5 points clés a été établi pour permettre à toutes les Ligues d'atteindre les objectifs fixés :

- Un maillage territorial harmonieux avec un club d'accueil en proximité (15 mm) – accompagnement de 5 à 10 clubs féminines par Districts
- L'Organisation d'évènements promotionnels au second semestre (pratique accessible et fin – football libre et spontané – Format 3x3)
- Une offre de pratique féminine avec une adaptation au contexte territorial
- Un encadrement formé (état des lieux – plan de formations des encadrants de la pratique féminine – financements)
- Des femmes investies (renforcement du bénévolats – clubs – lieux de vie et d'échanges)

6. DECISIONS JURIDIQUES

Les Membres du Bureau Exécutif décident de proposer à la prochaine réunion du Comité de Direction les décisions relatives à l'honorabilité, ainsi qu'une proposition de conciliation de la part du CNOSF.

Les membres du Bureau Exécutif prennent connaissance des nouvelles pièces justificatives, transmises par le club S.T. DIDIER E. PERNOISE, permettant d'octroyer au joueur CACERES l'exemption du cachet mutation. Les documents sont transmis au Service Licences pour traitement.

7. DIVERS

FC AVIGNON : Suite à l'inversion du match de Coupe de France – F.C. AVIGNON – S.C. AUBAGNE AIR BEL, le F.C. AVIGNON demande la prise en charge des frais engagés pour le match initialement prévu à AVIGNON le 26 octobre.

→ Les membres du Bureau Exécutifs décident de procéder à la prise en charge des frais liés au déplacement de la rencontre, pour l'équipe pour un montant de 1 186,50 €.
Il est rappelé que les frais liés à la rencontre donnée à rejouer sur terrain neutre, ne peuvent être pris en charge dans la mesure où il s'agit d'une sanction disciplinaire.

****

La séance est levée à 20h35

Eric BORGHINI
Président